

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'association ALVE le 21 juin 2019

L'Assemblée Générale de l'association ALVE s'est réunie à Corbeil-Essonnes en séance extraordinaire. Le président informe les membres que le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer (cf. liste d'émargement en annexe).
La séance commence à 12h20.

Le Président explique que, sur les conseils du Commissaire aux comptes, de l'expert-comptable et de Nexem, et pour faire suite à la question de la signification de l'acronyme ALVE, le Conseil d'administration propose les modifications suivantes aux statuts :

Article 1 : Modification de la signification de l'acronyme ALVE

Deux propositions sont faites à l'Assemblée Générale après consultation des salariés :

- Accompagnement Lieux de Vie Entraide
- Association des Lieux de Vie et d'Entraide.

Le choix, après vote à main levée, s'est porté sur « *Accompagnement Lieux de Vie Entraide* »

Article 11

En fin d'article la phrase suivante est ajoutée :

« Le Conseil d'Administration, par le biais du Président, donne pouvoir au Directeur Général de l'ALVE, par la signature du document unique de délégation. De même, il est donné au Directeur Général la possibilité de subdéléguer »

Article 12

En fin d'article la phrase suivante est ajoutée : « *Le bureau arrête les comptes annuels* ».

Article 13

L'ensemble du chapitre est remplacé par :

« Le trésorier est responsable de la régularité et du contrôle budgétaire, comptable et financier de l'Association. Chaque année, avant l'Assemblée générale, le Conseil d'administration approuve les comptes annuels. Le commissaire aux comptes, désigné, conformément aux textes en vigueur, est chargé de certifier les comptes annuels et de faire un rapport. »

Article 17

Le paragraphe (d) est reformulé comme suit : « *En Assemblée générale ordinaire le Président, assisté des membres du bureau, dirige les exposés et les débats sur l'ordre du jour. Sont présentés le rapport moral et d'activités de l'Association. Les comptes de gestion sont présentés à l'Assemblée Générale. Après épuisement des questions à l'ordre du jour, il est procédé à l'élection des remplaçants des membres du Conseil d'Administration.* »

RESOLUTION : Le Président a soumis au vote chaque article.

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité les propositions du Conseil d'administration pour modifier les statuts.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les adhérents et met fin à l'Assemblée générale extraordinaire à 13h04.

Le Président
Patrice SIMON

La Secrétaire
Jacqueline LAILLET